



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28/01/2022

Épargne salariale : une nouvelle mission confiée aux ambassadeurs pour développer la participation et l'intéressement des salariés dans les entreprises.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ont confié à Thibault Lanxade, François Perret et Agnès Bricard, une nouvelle mission d'ambassadeurs à la participation et à l'intéressement, afin de promouvoir les outils de développement de l'épargne salariale auprès des branches professionnelles et des entreprises.

Depuis le début du quinquennat, le partage de la valeur constitue un axe majeur de la politique économique du Gouvernement, conformément au souhait du président de la République que « les salariés puissent avoir leur part de réussite » lorsque leur entreprise connaît de bons résultats. A cette fin, une profonde modernisation des dispositifs de partage de la valeur (intéressement et participation) a été mise en œuvre par le Gouvernement depuis 2017, notamment dans le cadre de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) et de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP) du 7 décembre 2020.

Dans ce contexte, les ministres ont souhaité confier à Thibault Lanxade, François Perret et Agnès Bricard une nouvelle mission d'ambassadeurs à la participation et à l'intéressement.

Cette mission aura pour objectif de mieux faire connaître auprès des entreprises, notamment des PME, l'ensemble des dispositifs existants pour mettre en place des outils de participation et d'intéressement ambitieux. Elle visera aussi à poursuivre auprès des branches professionnelles une mission d'information et d'accompagnement afin de les encourager à ouvrir des négociations sur les dispositifs d'épargne salariale.

Il s'agit de la troisième mission confiée sur ce sujet à Thibault Lanxade, PDG du groupe Jouve et François Perret, directeur général de « Pacte PME », depuis 2019. Ces missions ont d'ores et déjà permis de sensibiliser de nombreuses branches professionnelles sur la nécessité de faire du partage de la valeur un axe prioritaire de la négociation en leur sein. Agnès Bricard, présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, vice-présidente de « Pacte PME », rejoint l'équipe des ambassadeurs et apportera également son expertise précieuse sur ces sujets.

Pour Bruno Le Maire : *« En cette période de très forte reprise économique, le partage de la valeur en entreprise est une priorité. Alors qu'en 2017 1,5 million de salariés dans les PME profitaient de ces dispositifs, nous avons pris, notamment avec la loi PACTE, des mesures historiques pour développer l'intéressement et la participation dans les entreprises. Cela porte ses fruits ! Avec nos trois ambassadeurs, nous souhaitons poursuivre l'effort de promotion des dispositifs disponibles pour atteindre 3 millions d'employés couverts dans les PME d'ici fin 2022. »*

Pour Elisabeth Borne : *« un meilleur partage de la valeur doit permettre à l'ensemble des salariés de tirer pleinement les bénéfices de leur engagement dans l'entreprise, lorsque celle-ci connaît de bons résultats. C'est aussi un levier essentiel pour le pouvoir d'achat des salariés. De nombreux outils ont été mis en place en ce sens lors du quinquennat. La mission confiée aux ambassadeurs permettra de mieux les faire connaître et de les développer. »*

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet de Mme Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

Cabinet de M. Bruno Le Maire

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy

75512 Paris

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.